



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN

SEANCE DU 28 JUIN 2011

L'an deux mille onze, le 28 juin à 18 heures 00, les membres du conseil communautaire désignés par les conseils municipaux des communes constituant la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan créée par l'arrêté préfectoral N° 2003-DRCL/1-080 du 9 décembre 2003, se sont réunis à la Salle Pablo Neruda à Guénange sur la convocation du Président, conformément aux dispositions prévues par le Code des Collectivités Territoriales ;

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires

DE JONC Raoul – MASSON Annie - NOEL Guy - RAMOGNINO Jean-Paul - KIFFER René - BIRMANN Charles - FILLMANN Alain - MASSON Jean-Louis - LE CORRE Jean-Yves - GUIRKINGER Jean-Gérard - GUERDER Norbert - ASCHBACHER Yves - BACH Roland - DUCHAUSSOY Claude - SOULET Guy - LA VAULLEE Jean-Pierre - ALBANE François - CEDAT VERGNE Nathalie - BALLAND Eric - VILLARRUBIA Elvire - HUTTIN Claude - FOLNY Denis - REISTROFFER Gilbert - KIEFFER Jean - WERNER Camille - BERVEILLER Patrick - BEURTON Sylvie - PIERRAT André - ZENNER Pierre - SPET Arnaud - VARNIER Yves - BEHR Norbert - CENEDELLA Marcel - HEINE Pierre - VEIDIG Pierre - GAMARD Joël – ROSAIRE Pierre - HELMER Marie-Rose - ANORMY Bernard - THILL Paul - THILL Lucien - DOERPER Gilbert - DITSCH Hubert

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS REMPLACES PAR UN DELEGUE SUPPLEANT

M. BRICLOT Gérald remplacé par Mme HOZE Marie-Jeanne
M. UNTEREINER Alain remplacé par M. BELKACEM Smaïl
M. HENNEQUIN Jeannot remplacé par M. POESY Denis
M. WERQUIN Jean-Michel remplacé par Mme KURZMANN Liliane
M. BRANZI Didier remplacé par M. WEITTEN Bernard

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS DONNANT PROCURATION

M. GLAUDE André délégué titulaire, donne procuration à M. BACH Roland
M. BAUER Paul-André, délégué titulaire, donne procuration à M. GAMARD Joël
M. SONDAG Christian délégué titulaire, donne procuration à M. VEIDIG Pierre
Mme HIRTZ Ghislaine déléguée titulaire, donne procuration à M ASCHBACHER Yves
M. KIREN Joseph délégué titulaire, donne procuration à M. BIRMANN Charles

ABSENTS EXCUSES :

DIOU Bernard - COLUZZI Gabriel- LAURENT Isabelle - PRIESTER Norbert - CASALI Jean-Marc - WAX Hervé - REIN Thierry - GETTE Jean-Claude - BARBA Francette

Secrétaire de séance : M. RAMOGNINO Jean-Paul

Membres en exercice : 62
Membres présents : 48
Nombre de votes : 53

L'ordre du jour

1. Communications.
2. PV de la séance du Conseil Communautaire du 31 mai 2011
3. Fort de Koenigsmacker – Cession chemin d'accès et plate-forme de commémoration
4. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Moselle
5. Compétence optionnelle voirie – Définition de l'intérêt communautaire « Enfouissement et effacement des réseaux secs »
6. Requalification des espaces publics Programme 2011-2013 3^{ème} Tranche – Attribution de Marché
7. Requalification des espaces publics – Programme 2010-2011 - Avenants
8. Acceptation d'une indemnité de sinistre bâtiment industriel SCI JEREMY
9. Rapport d'activités 2010 du syndicat mixte
10. Zone communautaire de Buding – acquisition de Terrains.
11. Tourisme de mémoire – Massif du Hackenberg

Point n° 1

COMMUNICATION

Le Président informe le conseil des différentes manifestations de cet été.

- ✓ *Concours photo « Capturez l'Arc Mosellan du 14 juin au 14 octobre 2011*
- ✓ *Festival de Théâtre de la Canner 2011 à partir du 15 juillet*
- ✓ *Le Symposium International de Sculpture du 22 au 28 août*

Point n°2

**OBJET : PV DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 31 MAI 2011**

A L'unanimité

Point n°3

n° D20110628-CCAM60

**OBJET : FORT DE KOENIGSMACKER – CESSION CHEMIN D'ACCES ET
PLATE-FORME DE COMMEMORATION**

L'étude de faisabilité réalisée en 2008 par le groupement de maîtrise d'œuvre ERI Thierry Weil Paysages a montré la pertinence des aménagements possibles pour la création de sentiers liés au tourisme de mémoire sur le massif du Hackenberg et, plus particulièrement, sur le fort de Koenigsmacker (délibérations du 13/02/2008 et du 09/03/2010).

Parallèlement, les négociations, que la CCAM a entamées avec les services du Ministère de la Défense, aboutissent aujourd'hui sur la cession du chemin d'accès et la plate-

forme de commémoration du Fort de Koeingsmacker, (représentant une superficie de 1ha 68ca), à hauteur de 1 € pour la route d'accès et 1200 € pour la plate-forme.

L'audit réalisé par la société CARDEM en mai 2010 a conclu à l'absence de pollution pyrotechnique sur ces espaces cédés.

Il convient de préciser que les négociations se poursuivent pour l'acquisition de l'ensemble de l'emprise, à savoir 104 ha. Une autorisation d'occupation temporaire (AOT) a été demandée au service du ministère de la Défense afin de procéder à l'audit pyrotechnique sur les espaces concernés par le projet de sentier, démarches préalables à toute acquisition.

Après débar, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :

- ✓ Engager les sommes nécessaires à l'acquisition 1 € le chemin d'accès et 1200 € pour la plate-forme ainsi que l'ensemble des frais inhérents aux actes.
- ✓ Signer l'AOT et le protocole de cession pour l'ensemble de l'emprise du Fort, le cas échéant, le coût des travaux de dépollution sera imputé au prix de cession.
- ✓ Lancer la consultation pour l'ensemble de l'emprise, la réalisation de l'audit pyrotechnique, l'étude de sécurité, et de confier les missions aux entreprises les mieux disantes en concertation avec les services du Ministère de la Défense.
- ✓ Souscrire les polices d'assurances nécessaires pour couvrir les obligations et responsabilités qui incombent à la CCAM dans le cadre de l'AOT.

Point n°4

n° D20110628-CCAM61

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA MOSELLE

Dans le cadre de la réforme territoriale, la Commission Départementale de Coopération intercommunale s'est réunie à trois reprises les 15-28 avril et 12 mai 2011.

Monsieur le préfet y a présenté un état des lieux, des propositions de regroupement d'EPCI et des Syndicats Intercommunaux.

Les propositions concernant le périmètre de l'Arc Mosellan figurent en annexes

- | | |
|---------------------|---------------|
| 1) L'Etat des lieux | pages 9 à 18 |
| 2) EPCI | pages 19 à 30 |
| 3) Syndicats : eau | page 50 |
| : Assainissement | page 54 |
| : Scolaire | page 64 |
| : Tourisme | page 67 |
| : Cours d'eau | néant |

Les seuls changements concernant le territoire de la CCAM visent les regroupements des syndicats d'eau et assainissement ainsi que la dissolution du SMVT et du Syndicat de Gestion du collège de Kédange sur canner.

Le projet précité doit être discuté par l'assemblée communautaire qui devra formuler un avis dans un délai de trois mois.

Le schéma sera arrêté définitivement au plus tard le 31 décembre 2011 et révisable tous les 6 ans.

En conséquence, le conseil est invité à se prononcer sur les propositions suivantes :

- 1) Le schéma proposé par Monsieur le Préfet reçoit globalement un avis favorable pour ce qui concerne le périmètre de la CCAM.
- 2) Le Conseil accepte la dissolution du Syndicat Intercommunal de la Canner, qui intervient sur un ruisseau ayant vocation à être classé en 1^{ère} catégorie piscicole (compétence communautaire), si cette dissolution est proposée par les communes membres.
- 3) Le conseil partage l'opinion des six EPCI du Nord Mosellan, sur la nécessité de laisser du temps à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et la Communauté de Communes des 3 Frontières, pour harmoniser leur fiscalité et le niveau de leurs services.
- 4) La CCAM poursuivra sa coopération engagée avec la C.C.C.E. dans le cadre de la charte partenariale signée entre les deux EPCI le 14 décembre 2009.
- 5) La CCAM souhaite s'engager avec les six EPCI du Nord Mosellan, dans la définition d'un projet de territoire global, avec une volonté d'harmonisation du niveau des services rendu à la population.
- 6) La CCAM souhaite préalablement au regroupement des syndicats d'assainissement et d'eau potable une réflexion plus approfondie pour mesurer toute les incidences techniques et financières

Après débat le Conseil Communautaire, décide par 38 voix pour, 11 voix contre, 4 Abstentions les propositions ci-dessus

Point n°5

n° D20110628-CCAM62

OBJET : COMPETENCE OPTIONNELLE VOIRIE – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE : ENFOUISSEMENT ET EFFACEMENT DES RESEAUX SECS

Après débat, le Conseil Communautaire se prononce par 45 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention sur l'opportunité de saisir les 26 communes sur ce projet de délibération.

Dans le cadre des compétences optionnelles ; il est proposé au Conseil Municipal, de transférer sa compétence pour la réalisation des travaux d'enfouissement et d'effacement des réseaux secs.

Ce transfert facilitera la coordination des travaux communautaires en matière de requalification des espaces publics et complétera la compétence communautaire de l'éclairage public

La gestion de ce transfert se fera en accord avec le SISCODIPE sans préjudice financier pour la commune en matière de R2 et de subventionnement des travaux précités.

Le calcul des charges transférées sera géré par la Commission des Transferts de Charges étant entendu, que le financement de ces travaux se fera sur la durée convenue avec chaque commune.

- Après débat, le conseil municipal décide
- 1) de transférer sa compétence enfouissement et effacement des réseaux secs.
 - 2) De compléter l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle exercée par la CCAM en matière de voirie 3^{ème} groupe
 - Effacement et enfouissement des réseaux secs

Point n°6

n° D20110628-CCAM63

**OBJET : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS PROGRAMME 2011-2013
3^{ème} TRANCHE – ATTRIBUTION DE MARCHÉ**

Sur proposition de la CAO réunie le 20 juin 2011, le Conseil Communautaire voudra bien décider d'attribuer le marché « Requalification des espaces publics programmes 2011-2013 – 3^{ème} tranche

A l'entreprise EUROVIA pour un montant de **850 150.35 € HT**

Après débat, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- 1) d'attribuer ce marché à l'entreprise EUROVIA pour un montant de 850 150.35 € HT.
- 2) d'autoriser Monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Point n°7

n° D20110628-CCAM64

**OBJET : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS – PROGRAMME 2010-2011
AVENANTS**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter la passation des avenants suivants :

Marché de travaux EUROVIA

Montant initial du marché	860 000,00 €	HT
Montant de l'avenant n°1	44 686,00 €	HT
Nouveau montant du marché	904 686,00 €	HT

Marché de Maîtrise d'œuvre A.E.E.

Montant initial du marché	155 000,00 €	HT
Montant de l'avenant n°1	2 814,00 €	HT
Nouveau montant du marché	157 814,00 €	HT

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la CAO du 20 juin 2011, et dans le cadre de l'exécution de l'opération citée en objet, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- 1) d'accepter la passation des avenants ci-dessus :
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants.

Point n°8

n° D20110628-CCAM65

**OBJET : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITE DE SINISTRE
BATIMENT INDUSTRIEL SCI JEREMY**

Dans sa séance du 26/10/2010, le Conseil Communautaire a accepté le principe d'un rachat par anticipation du crédit bail par le preneur, sur la base d'un protocole d'accord avec la Compagnie d'assurance.

Après de multiples démarches, il est donc proposé au Conseil Communautaire d'accepter le versement par l'assureur de 252 215.58 € correspondant au capital restant dû des intérêts sur la période courant depuis la date du sinistre, et diverses indemnités.

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la réalisation de cette indemnisation.

Point n°9

n° D20110628-CCAM66

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DU SYNDICAT MIXTE

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est informé du contenu du rapport d'activités pour l'année 2010 du Syndicat Mixte pour le SCOTAT.

Après débat, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le rapport d'activité du syndicat mixte

Point n°10

n° D20110628-CCAM67

OBJET : ZONE COMMUNAUTAIRE DE BUDING – ACQUISITION DE TERRAINS

Il est proposé au Conseil Communautaire, l'acquisition de deux parcelles limitrophes au périmètre actuel de la zone de loisirs.

Ces terrains sont situés en bordures du ruisseau de la Canner et leur acquisition permettront une utilisation des deux rives.

Parcelle	Section	Surface en m ²	Prix
7	2	704	2 112,00 €
71	3	2313	6 939,00 €
TOTAL		3017	9 051,00 €

Les négociations avec le vendeur ont abouti à 3€ le m² auquel s'ajoute une indemnité pour arbres fruitiers : 3 arbres à 100 € l'arbre soit 300 €

Après débat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte notarié correspondant dont la rédaction sera confiée à Maître Hartenstein, notaire à Metzervisse.

Point n°1

n° D20110628-CCAM68

OBJET : TOURISME DE MEMOIRE – Massif du Hackenberg

Dans ses séances du 26 juin 2007 et du 12 février 2008, le Conseil de Communauté a décidé de réaliser une étude préalable sur les potentialités d'aménagement autour du patrimoine militaire du territoire communautaire.

Cette étude préalable a permis d'identifier les différents ouvrages et leurs abords extérieurs à mettre en valeur et, plus particulièrement, ceux autour du Massif du Hackenberg. Aujourd'hui, il convient de poursuivre et de donner corps à ce projet de valorisation avec :

- la mise en place de sentiers thématiques de randonnées pédestres en utilisant les boucles déjà existantes et en proposant une signalétique adaptée (par exemple l'utilité des ouvrages au service d'une stratégie globale, le volet social de la Ligne Maginot lors de sa construction)
- la reconstruction partielle d'une voie de 60 et de son matériel (permettant l'approvisionnement du Fort)
- l'accessibilité de la ligne de crête avec la reprise du chemin partant de Budling pour accéder au sommet du massif
- la création de belvédères le long de certains chemins (carte d'orientation...)

Après débat, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité de :

1/ s'engager sur le plan opérationnel de ce dossier, selon le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT		
Travaux géomètre	192 000	Conseil Régional	32%	100 000
Maîtrise d'oeuvre	8 000	CCAM	68%	214 000
Signalétique – Voie de 60 matériels	114 000			
Total	314 000	Total	100%	314 000

- 2/ solliciter la subvention correspondante au plan de financement ci-dessus
- 3/ lancer une procédure pour le choix du maître d'œuvre pour la réalisation de la partie historique
- 4/ réaliser ces travaux après accord du financement sollicité
- 5/ d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

L'ordre du jour épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19 heures 45.

Le Président,
Yves ASCHBACHER

Le Secrétaire,
Jean-Paul RAMOGNINO